

Règlement « Ipag »

IPAG PowerPoint Battle

Article 1 : Présentation du concours IPAG PowerPoint Battle

L'association : IPAG Business School, association Loi 1901, créée en 1965, n° SIRET : 784 280 802 000 17 dont le siège social se trouve au 184, bd St-Germain -75006 Paris, vous invite à participer au concours de présentation PowerPoint qu'elle organise : le concours IPAG PowerPoint Battle, qui récompense chaque année, depuis le 23 mai 2013 (date de la première édition), des étudiants issus d'écoles de commerce, d'ingénieurs ou spécialisées et d'universités françaises.

Les 4 premières éditions ont eu lieu le 23 mai 2013, le 27 mars 2014, le 26 mars 2015 et le 24 mars 2016.

La 5ème édition se déroulera le 30 mars 2017.

Article 2 : Candidatures et critères d'éligibilité

Tous les renseignements relatifs au concours IPAG PowerPoint Battle sont accessibles sur le site internet. Toute personne physique, étudiant, inscrit dans l'enseignement supérieur, en L3 ou en Master I ou II, peut s'inscrire au concours via un formulaire d'inscription en ligne sur le site internet www.ipagpowerpointbattle.com, du 21 novembre 2016 au 31 janvier 2017 minuit, date de clôture automatique des inscriptions de l'année en cours, à condition de répondre aux critères et aux obligations suivantes :

1. Être étudiant en L3 ou en Master I ou II le jour de l'organisation du concours et être physiquement présent sur le lieu de l'événement le 30 mars 2017.
2. Avoir dûment complété les champs obligatoires du formulaire d'inscription en ligne.
3. Avoir été sélectionné par une entreprise partenaire (avec l'aide de l'IPAG Business School) pour participer à l'une des « battles entreprise »
4. Avoir préparé et envoyé avant le 12 mars 2017 minuit, un PowerPoint sur le sujet et le cahier des charges imposés par l'entreprise partenaire.

L'IPAG Business School peut consulter les candidatures mais ne peut pas les modifier.

Article 3 : Sélection et déroulement du concours

Les candidats s'inscrivent sur le site www.ipagpowerpointbattle.com. La date limite d'inscription en ligne sur le site internet est le 31 janvier 2017, avant minuit. L'IPAG Business School reçoit les candidatures et en informe les entreprises pour procéder à l'examen de ces dernières.

Les candidatures sont examinées sur la base du formulaire d'inscription en ligne, comprenant les champs obligatoires de coordonnées du candidat, de projet professionnel, de motivation et de Curriculum Vitae.

La sélection des candidats s'effectue par les entreprises partenaires (avec l'aide de l'IPAG Business School et d'un spécialiste RH), chaque entreprise sélectionne entre 8 et 10 candidats en fonction des profils les mieux adaptés à ses besoins. Les jurys délibèrent et nomment les candidats retenus pour participer à une « battle entreprise ».

La liste des candidats retenus pour les battles entreprises sera dévoilée le 13 février 2017.

Les candidats retenus auront alors 4 semaines, du 13 février au 12 mars 2017, avant minuit, pour réaliser un PowerPoint selon une problématique et un cahier des charges transmis par l'une des entreprises partenaires, via l'IPAG Business School.

La présentation du PowerPoint des candidats aura lieu le 30 mars 2017 sur le campus de Microsoft (à Issy-les-Moulineaux) devant les entreprises partenaires. Chaque entreprise sponsor anime son atelier et son jury.

À la fin des présentations, les jurys des entreprises partenaires délibèrent et choisissent un lauréat parmi les 8 ou 10 candidats qui présentent le sujet. L'évaluation des présentations s'effectue selon une grille de notation identique à tous les jurys des « battles entreprises ».

Les lauréats de chaque « battle entreprise » ont le privilège d'accéder à la grande finale et travaillent le jour même sur un sujet proposé par l'IPAG Business School ou une entreprise partenaire. La présentation des finalistes s'effectue devant l'ensemble des entreprises partenaires et des participants. Les candidats participant à la grande finale sont récompensés par des lots offerts par nos partenaires. Le lauréat de la grande finale est récompensé par une Smart ou un chèque de 8 000€ (au choix).

Article 4 : Calendrier

- Inscriptions du 21 novembre 2015 au 31 janvier 2017
- Annonce des sélections des candidats le 13 février 2017
- Réalisation du PowerPoint des candidats sélectionnés du 13 février au 12 mars 2017
- Présentation du PowerPoint le 30 mars 2017 sur le campus de Microsoft

Article 5 : Dispositions diverses

Tout participant au concours IPAG PowerPoint Battle s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement
- Participer aux épreuves le jour de l'événement et être présent au moment des délibérations
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions des jurys
- Accepter le prix et les lots attribués

Les organisateurs et les jurys ont le droit d'annuler une ou plusieurs « battles entreprise » s'ils constatent un nombre insuffisant de candidats ou de participants le jour de l'événement. Les jurys sont souverains de leurs décisions et n'ont pas l'obligation de motiver leurs décisions, qui sont sans recours. Les organisateurs du concours et l'ensemble des partenaires, ne peuvent être juridiquement tenus pour responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier et internet) et les éléments caractéristiques de leur présentation. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image, ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises le 30 mars 2017 ainsi que lors des précédentes éditions. Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification des informations communiquées auprès de l'IPAG Business School, 184 bd

Saint-Germain – 75006 Paris.

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement. En cas de force majeure l'IPAG Business School se réserve le droit de modifier, de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les candidatures remplies par les participants au concours ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. Les personnes ayant à en connaître le contenu, sont tenues au secret professionnel le plus strict. Les inscriptions au concours et son règlement sont accessibles sur le site du concours : www.ipagpowerpointbattle.com

Article 6 : Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de Maître Didier GATIMEL, Membre de la SCP Didier GATIMEL – Isabelle

ARMENGAUD GATIMEL – Arnaud de MONTALEMBERT D'ESSÉ, Huissiers de Justice Associés, 40, rue de Monceau, 75008 Paris.

Dont Procès Verbal de Constat établi en deux exemplaires. Un original, une expédition.